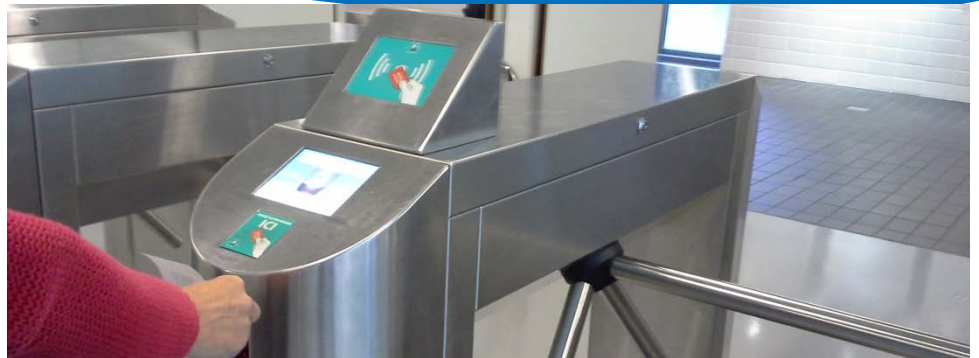


NOUVEAU MODE D'ACCES DANS LES PISCINES DE CAEN LA MER : FOIRE AUX QUESTIONS



Depuis 2014 pour le Stade nautique Eugène Maës (Caen) et depuis début octobre 2015 pour les 3 autres piscines (Grâce de Dieu et Chemin vert à Caen, Montmorency à Hérouville Saint-Clair), un **nouveau système d'accès par cartes à puce est proposé aux usagers.**

Pour utiliser au mieux ce nouveau mode d'accès, nous vous proposons cette « Foire aux questions » qui devrait vous apporter toutes les informations utiles.



Et notez bien que les personnels d'accueil dans chaque établissement restent à votre entière disposition pour vous aider en cas de besoin !

1 – A quoi servent ces cartes à puce ?

Ces cartes remplacent désormais les cartes d'abonnement sur papier qu'il fallait faire poinçonner manuellement.

- Les nouvelles cartes à puce **hébergent vos achats** d'abonnements ou vos inscriptions aux animations proposées dans les piscines.
- Elles sont également un « **coupe-file** » : plus la peine de faire la queue en caisse, il suffit de présenter sa carte devant les nouvelles barrières d'entrée (des « tripodes »). Ces barrières savent lire vos cartes et savent décompter le nombre d'entrée. Et le tripode vous indique même votre solde !

Bien sûr, les entrées sans carte sont toujours possibles, pour les utilisateurs qui préfèrent acheter des entrées à l'unité.

2 – Comment acheter avec ces cartes et à quel prix ?

Les cartes s'achètent en caisse. Il faut donc se déplacer dans l'une des 4 piscines de Caen la mer. Aujourd'hui, les cartes sont au tarif de **5 € au Stade nautique comme dans les trois autres piscines.** Aucun justificatif n'est demandé au moment de cet achat.

Une fois la carte payée, vous pourrez acheter, sans limite maximale, les abonnements ou cours individuels ou collectifs (par tranches de 10) ou les activités (par tranches de 5 ou de 10) désirés. A

partir du mois de septembre 2017, les achats auront une durée de validité d'1 an à compter de la date d'achat.

Pour l'ensemble, le paiement peut se faire en espèces, par chèque, par carte bancaire ou chèques-vacances.

3 – Comment recharger ma carte ?

Lorsque vous passez dans le tripode, le solde de votre carte s'affiche. Mais vous pouvez également et simplement le demander à la caisse. Vous savez donc toujours quand il convient de la recharger.

Pour cela, **vous vous déplacerez aux caisses** dans l'une des 4 piscines de l'agglo et procéderez au rechargement.

4 – Pourquoi payer une carte, avant c'était gratuit ?

Le prix d'achat correspond au prix de la technologie (puce électronique et RFID) incluse. Néanmoins, notez bien qu'avec les tarifs dégressifs proposés, **dès le premier achat d'abonnements ou d'animations, vous aurez amorti le prix de la carte.** Notez aussi que le prix est bien un **prix d'achat et non une caution.**



5 – Quels sont les avantages ?

- Ces cartes sont des « **coupe-file** », vous pouvez passer directement dans les tripodes sans passer par la caisse.
- De plus, **votre solde est mémorisé** dans le système informatique de l'établissement, cela assure une traçabilité et une garantie de conserver vos achats en cas de perte ou de vol de la carte.
- Enfin, sachez que votre carte à puce peut également être utilisée **dans les casiers** (d'où le trou au milieu), au même titre qu'un jeton de caddie ou une pièce de 1 €.

6 – Puis-je aller dans toutes les piscines avec une même carte ?

Pas forcément. Compte-tenu des différents tarifs pratiqués, cette carte n'est pas « universelle ».

- Si vous avez acheté des abonnements ou des animations aux tarifs « Stade nautique », vous pourrez aller dans n'importe quelle autre piscine.
- Mais, à l'inverse, si vous avez acheté des abonnements aux tarifs des 3 autres piscines, vous pourrez aller dans l'une des 3, mais vous ne pourrez pas utiliser votre carte au Stade nautique. Toutefois, vous pourrez toujours acheter une entrée de manière traditionnelle.

Notez que cette disposition devrait évoluer assez vite, les cartes pouvant prochainement gérer le fait que vous achetiez divers abonnements ou animations dans diverses piscines.

7 – Pourquoi existe-t-il plusieurs cartes ?

Il existe 4 sortes de cartes pour le grand public, qui gèrent toutes tous les tarifs, normaux ou réduits :

- Des cartes de couleur **bleue**, pour les entrées et cours individuels ou collectifs « adultes »,
- Des cartes de couleur **verte**, pour les entrées et cours individuels ou collectifs « enfants » (moins de 18 ans),
- Des cartes de couleur **violette**, pour les animations et activités,
- Des cartes de couleur **orange**, pour les activités « aquabike ».

Il existe également des cartes de couleur **rouge**, mais qui sont réservées aux clubs.

Selon vos besoins, vous devrez donc vous procurer la ou les cartes adaptées, ce qui nécessitera de payer chaque carte.

8 – Que se passe-t-il si on me vole ma carte ou que je la perds ?

Si vous n'avez plus votre carte, bonne nouvelle, vous ne perdrez pas votre argent !

Les informations qui vous concernent sont conservées numériquement dans les serveurs des piscines. Elles ne seront donc pas perdues. Toutefois, il faudra vous acquitter à nouveau du prix d'achat d'une nouvelle carte à puce. Elle sera ensuite créditée du solde de votre ancienne carte.

Surtout, **prévenez immédiatement l'une des 4 piscines** (par téléphone ou en vous déplaçant) : votre carte perdue ou volée sera alors immédiatement bloquée. Si quelqu'un la trouve et veut l'utiliser, il ne pourra pas.

En revanche, si une personne ramène la carte dans l'une des 4 piscines, vous serez prévenu.

9 – Que se passe-t-il si j'oublie ma carte ?

Vous devrez acheter une entrée à l'unité.

10 – Puis-je prêter ma carte ou entrer à plusieurs avec une seule carte ? Oui.

11 – Si j'ai plusieurs enfants, peuvent-ils tous utiliser la même carte ? Oui.

12 – J'ai encore des abonnements sur carte « papier », qu'en faire ?

Vous pouvez utiliser cet ancien support jusqu'à épuisement de votre solde.

Bien sûr, ces anciennes cartes nécessitent d'être poinçonnées à la main, il vous faudra donc passer en caisse. Un ticket « code barre » vous sera alors remis pour le passage dans le tripode.

Vous pouvez également demander à ce que votre solde soit transféré sur une carte à puce si vous décidez dès maintenant de vous la procurer.

CONTACTS :

www.caenlamer.fr/courriel : caenlamer@caenlamer.fr

• **STADE NAUTIQUE EUGENE MAES (Caen)**

02 31 30 47 47 - piscine.stadenautique@caenlamer.fr

• **PISCINE DU CHEMIN VERT (Caen)**

02 31 73 08 79 – piscine.cheminvert@caenlamer.fr

• **PISCINE DE LA GRACE DE DIEU (Caen)**

02 31 52 19 78 – piscine.gracededieu@caenlamer.fr

• **PISCINE MONTMORENCY (Hérouville Saint-Clair)**

02 31 95 69 00 – piscine.montmorency@caenlamer.fr